

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836
Numéro SIREN : 478 846 058
Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 2423

21/2423

1

BILAN - ACTIF

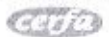
COPIE CERTIFIEE

CONFORME

A L'ORIGINAL

DGFIP N° 2050 - SD 2022

pour les sociétés gérées par le gérant ou le président de la société



N°15949*04

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimé en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		1 CLOS DAME GILLE 77340 PONTAULT-COMBAULT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numero SIRET*		4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le		31/12/2021	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB			AC		
	Frais de développement*	CX			CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 178		AG		25 178
	Fonds commercial (1)	AH			AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM		
	Terrains	AN			AO		
	Constructions	AP			AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	117 000		AU	81 664	35 336
	Immobilisations en cours	AV			AW		
	Avances et acomptes	AX			AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT		
	Autres participations	CU	214 600		CV		214 600
Créances rattachées à des participations	BB			BC			
Autres titres immobilisés	BD			BE			
Prêts	BF			BG			
Autres immobilisations financières*	BH			BI			
TOTAL (II)	BJ	356 778		BK	81 664	275 114	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL			BM		
	En cours de production de biens	BN			BO		
	En cours de production de services	BP			BQ		
	Produits intermédiaires et fins	BR			BS		
	Marchandises	BT			BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	42 362		BY		42 362
	Autres créances (3)	BZ	614 309		CA		614 309
BIENS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	256		CE		256
	Disponibilités	CF	10 563		CG		10 563
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH			CI		
	TOTAL (III)	CJ	667 490		CK		667 490
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 024 268		IA	81 664	942 605	
Renvois	(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS		Exercice N	
		Neant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	138 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	13 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	629 847
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 773
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	859 420
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	60 812
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 775
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 771
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	-63 173
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	83 184	
Ecart de conversion passif*	TOTAL (V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	942 605	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 655	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NC01-S1)

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS		Exercice N				Neant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	95 157	FB		FC 95 157	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FE	
		FG	224 800	FH		FI 224 800	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	319 957	FK		FI 319 957	
	Production stockée *					FM 9 810	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP 6 506	
	Autres Produits (I) (II)					FQ 19	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 336 293
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS 103 942	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 6 049	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 1 342	
	Salaires et traitements *					FY 114 131	
	Charges sociales (10)					FZ 69 507	
	DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 29 004
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 323 976
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 12 316	
Opérations sur comptes	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ 2	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP 2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 1 232	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 1 232	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV -1 230	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 11 087	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2052-NOT-SD

4

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2022

Formulaire obligatoire à joindre
au Code de Commerce des sociétés

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Neant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		II C		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		III		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIIE		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIIF		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIIG		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIH	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IIJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	IIK		-66 686
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				II L	336 295
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				II M	258 522
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				II N	77 773
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	IOA	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IOB	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	IO C	
			- Crédit-bail immobilier	IO D	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		OI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		OJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		OK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (article 238 bis du CGI)		OI N	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		OK	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		OK D	
	(9)	Dont transfert de charges		OL	6 506
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		OM	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		ON	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9
dont cotisations facultatives Madelin		A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOI-SD

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Neant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice		Végétalisations			
		1		2			
INCORP CORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 178	KE	KE	
A CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO	
	Installations gales, agencés* aménagements des constructions		M2	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	108 167	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	8 833	LC	LD
		Emballages recuperables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	117 000	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8I	
Autres participations			8L	214 600	8V	8W	
Autres titres immobilisés			8P		8R	8S	
Prêts et autres immobilisations financières			8T		8U	8V	
TOTAL IV		8Q	214 600	8R	8S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			8O	356 778	8H	8J	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Revalorisation légale (en plus ou en moins en capital) ou Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par versements de poste à poste	par amortissement des immobilisations ou par dépréciation des immobilisations en cours				
INCORP CORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO	DT	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	1W	1X	
A CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP CORP	Terrains		IP	1N	1Y	1Z	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MU	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	II	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	108 167	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	8 833	MU
		Emballages recuperables et divers *	IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		1Y	NG	NH	117 000	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	MT	OW
Autres participations			IO	OX	OY	214 600	OZ
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			12	2F	2F	2G	
TOTAL IV		13	NJ	NK	214 600	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	OK	OL	356 778	OM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent remplir ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Le montant comprend a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4, b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à restituer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		CY			EI		EI		IN				
Fonds commercial		RE			RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE			PF		PG		PH				
TOTAL I		RK			RM		RN		RO				
Terrains		PI			PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU				
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA		QB		QC				
Autres immobilisations	Inst générales, agencements aménagements divers	QD			QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH	47 306		QI		26 060		QI		73 366		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ	5 353		QM		2 944		QN		8 298		
	Emballages récupérables et divers	QP			QR		QS		QT				
TOTAL II		QU	52 659		QV		29 004		QW		81 664		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	52 659		OP		29 004		OQ		81 664		
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	R1	RU	RV					
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		YL							NM				
TOTAL III		NO											
Total général (I + II + III)		NP	NO	NR	NS	N1	NU	NV					
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)		NW	Total général non ventilé (NS-NI-NJ)						NY	Total général non ventilé (NW-NY)			
		NZ	NZ										
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-N01-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Neant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	1A	1B	1C
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	1D	1E	1F
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	1G	1H	1I
	Amortissements dérogatoires	3X	1M	1N	1O
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	1K	1L	1M
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	1P	1Q	1R
	TOTAL I	3Z	1S	1T	1U
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouveaulement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	1V	1W	1X
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- Titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	1Y	1Z	1A
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1B	1C	1D
Dont dotations et reprises	{ <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du CGI					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

4 - page 10 - Groupe I SA - (2022) - IS et comptes A

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NC1-SD

Designation de l'entreprise :		SAS 2G PARTICIPATIONS			Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DEBIT EXERCICE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DEBIT EXERCICE	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	42 362	42 362		
	Créances sur clients et autres (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	168	168		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	12 665	12 665	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	150	150	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	401 897	401 897		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	199 429	199 429		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	656 671	VU	656 671
REVENUS	(1)	Montant des :	VD				
		- Prêts accordés en cours d'exercice					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	60 784	27 254	33 530	
	à plus d'1 an à l'origine		VH	28	28		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 775	30 775			
Personnel et comptes rattachés		8C	11 613	11 613			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 657	20 657			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 500	9 500		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 001	13 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	-63 173	-63 173			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	83 184	VZ	49 655	33 530
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	26 862	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NDI-SD		

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Neant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non déductibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	77 777	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements exceptionnels (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WF				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WI	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyer d'option			RA	Part des loyers disponibles de réintégration (art. 239 sexies D du C.G.I.)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XB			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-5 et 212 bis du C.G.I.)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XN			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								L7		-66 686	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Régimes particuliers impositions autres	Moins-values nettes a long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %									18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WA		
										WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										NB		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1, 3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'amortissement* (activité exonérée)		SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		VB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afferent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I		WR	11 087	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes particuliers impositions autres	Plus-values nettes a long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 %) pour les entreprises soumises à l'IR - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WA		
										WB		
										WP		
										WW		
										NB		
										16		
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XN		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
Majoration d'amortissement*										XD		
Mesures de réconciliation	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9	Entreprises sauvées (art. 44 septies)		L2	TE1 (art. 44 septies A)		L5	NI		
	S11C (art. 208)			S11C (art. 208)		K2	Crédit d'impôt sur les sociétés (art. 208)		PA			
	P11 (art. 44 septies)		13A	P11 (art. 44 septies)		11	Crédit d'impôt sur les sociétés (art. 44 septies)		NC			
	P11 (art. 44 septies)		PP	P11 (art. 44 septies)		PC	Crédit d'impôt sur les sociétés (art. 44 septies)		PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs)		X9	dont déduction exceptionnelle simulée de combat (art. 39 des vs)		XH					NG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs A)		XA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs C)		XC						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs B)		XB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs D)		XD						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs E)		XE	Crédit d'impôt par le report en année de déficit		ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des vs G)		XG									
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		NH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		NI	11 087					NJ		
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										NI		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne NN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne NO)										XN	11 087	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Neant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾ K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZI	5 555
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, le bis A1, 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9I
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9I
TOTAL X (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9I) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
				↓ ligne W1	↓ ligne W1

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice	
	L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	524 666	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	105 181		Dividendes		ZI				
	Prélèvements sur les réserves	OI			Autres répartitions	ZI					
	TOTAL I	OF	629 847		Report à nouveau	ZG		629 847			
					(NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH		629 847		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DE LAIS DES PUS LES M O B I L I E R S E T I M M O B I L I E R S E T E T R A N G E R S	- Sous-traitance						YI	3 100			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	860			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			J5			SI	2 089		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	6 049	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle * : CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	1 342		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	1 342	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	42 559			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	991			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)						OB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		**		
	- Numéro de centre agréé *	XP						ZR			
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art 38 II de l'annexe III au CGI)										
	- Aides peçques ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										
RÉGIME DE GROUPE	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	11 087	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JN			
	Groupe résultat d'ensemble	JD	2 716	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JQ			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH	1	N SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 ?			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2052-NOI-SD

Designation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS

Neant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxablees à 19% (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement (définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée)	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cotier A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)		⑨				
Cotier B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B)		(C)
Cotier C : autres plus-values taxablees à 19 %		⑪			avec une ventilation par tiers	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑪ Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 218 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS

Neant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a - sexies-0 bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a - sexies-0 du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à IIS
² Entreprises soumises à IIR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins-values		Imputations sur les plus- values à long terme à 15% ou 19% ⁴	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁵	Solde des moins-values à reporter sol ⁶ - ⁷ - ⁸ ⁹ - ¹⁰
	à 19 % ou à 15 % ²	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ³			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2012-SD1-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

 Formulaire obligatoire (article 55 A
 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Neant <input type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%*
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélevements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-513

Désignation de l'entreprise: SAS 2G PARTICIPATIONS		Neant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 01/01/2021		et clos le 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RI	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	319 957
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Retractions de frais inscrites au compte de transfert de charges		OI	
TOTAL 1		OX	319 957
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	19
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OJ	
Subventions d'exploitation reçues		OK	
Variation positive des stocks		OD	9 810
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	6 506
Retractions sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		NI	
TOTAL 2		OM	16 335
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	107 042
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 949
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OJ	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OP	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	109 992
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	226 301
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)		SA	226 301
Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	319 957
Effectifs au sens de la CVAE *		IY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OJ, portées en ligne OI.			
* Des opérations concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-AI-SD au 1 Répartition des salariés et dans la notice n° 2012-SO1-SD au 1 Déclaration des effectifs			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 18 de l'ann. III du CG

11)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 47884605800012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLES

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE MANQ Prénoms GILLES

Nom marital LE MANQ % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00

Naissance Date 19/10/1965 N° Département 75 Commune PARIS-15 Pays France

Adresse N° 39 Bis Voie CHEMIN DES VIGNES

Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHAL Prénoms GILLES

Nom marital MARCHAL % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00

Naissance Date 01/01/2018 N° Département 75 Commune 75 Pays France

Adresse N° 1 Voie CLOS DAME GILLES

Code Postal 77340 Commune PONTAULT-COMBAULT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotés chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
art. 78 de l'ann. III au C.G.P.

(1)

 Neant **

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIREN 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (siège) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE

PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique SARL Dénomination DP1 PONTAULT

N° SIREN (si société établie en France) 484068390 % de détention 100,00

Adresse N° 47 Voie AV CHARLES ROUXEL

Code Postal 77340 Commune PONTAULT-COMBAULT Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP2 MELUN

N° SIREN (si société établie en France) 492035787 % de détention 100,00

Adresse N° 41 Voie AV THIERS

Code Postal 77000 Commune MELUN Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP4 SUCY

N° SIREN (si société établie en France) 498555788 % de détention 100,00

Adresse N° 209 Voie RUE DE BOISSY

Code Postal 94370 Commune SUCY-EN-BRIE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination SB COMBS LA VILLE

N° SIREN (si société établie en France) 513640045 % de détention 100,00

Adresse N° Voie PLACE DE L'AN 2000

Code Postal 77380 Commune COMBS LA VILLE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPH3 TORCY

N° SIREN (si société établie en France) 513424218 % de détention 100,00

Adresse N° 7 Voie AV JACQUES PREVERT

Code Postal 77200 Commune TORCY Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPH1 CHAMPIGNY

N° SIREN (si société établie en France) 503127607 % de détention 100,00

Adresse N° 107 Voie AV DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPH2 MEAUX

N° SIREN (si société établie en France) 504715327 % de détention 100,00

Adresse N° 31 Voie RUE DU COMMANDANT BERGÉ

Code Postal 77100 Commune MEAUX Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP5 CHENNEVIÈRES

N° SIREN (si société établie en France) 528181548 % de détention 100,00

Adresse N° 23 Voie ROUTE DE LA LIBÉRATION

Code Postal 94430 Commune CHENNEVIÈRES SUR MARNE Pays France

(*) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case correspondante afin de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

** Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

Formulaire affilié au
form. 38 de l'ann. III au C.G.P.


 Néant *

N. de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 47884605800012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voies) CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique SARL Dénomination DP6 LAGNY

N° SIREN (si société établie en France) 529136681 % de détention 100,00

Adresse N° 117 Voie RUE SAINT DENIS

Code Postal 77400 Commune LAGNY SUR MARNE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP3 S.T. GENEVIEVE DES BOIS

N° SIREN (si société établie en France) 492080924 % de détention 100,00

Adresse N° 138 Voie ROUTE DE CORBEIL

Code Postal 91360 Commune VILLEMOISSON Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP7 SANTENY

N° SIREN (si société établie en France) 537975179 % de détention 100,00

Adresse N° 14 Voie ROUTE NATIONALE 19

Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP8 YERRES

N° SIREN (si société établie en France) 789261609 % de détention 100,00

Adresse N° 3 Voie RUE DE LA RESISTANCE

Code Postal 91330 Commune YERRES Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP9 ROISSY EN BRIE

N° SIREN (si société établie en France) 830508966 % de détention 100,00

Adresse N° 31 Voie AV DU GENERAL LECLERC

Code Postal 77680 Commune ROISSY EN BRIE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP10 BRIE COMTE ROBERT

N° SIREN (si société établie en France) 833366156 % de détention 100,00

Adresse N° 16 Voie RUE DE LA CHAUSSE

Code Postal 77170 Commune BRIE COMTE ROBERT Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPM1

N° SIREN (si société établie en France) 814117107 % de détention 100,00

Adresse N° 15 Voie RUE JEAN JAURES

Code Postal 77270 Commune VILLEPARISIS Pays France

Forme juridique SARL Dénomination 2G RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 824601835 % de détention 100,00

Adresse N° 1 Voie CLOS DAME GILLE

Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays France

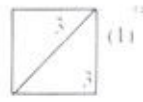
(*) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de sa première ligne afin de pointer le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
part. 18 de l'ann. III au C.G.



Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 22

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

* Dès explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-S01-SD



2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 138 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022, à 9 heures, au siège social.

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur L'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2021**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2021;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Persone ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa

de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2021**, tels qui lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **77 773 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	77 773 €
Total	77 773 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.

Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



SOCIETE	SIRET ETABLISSEMENT	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATION	478 846 058 00012	mère	
DP1 PONTAULT	484 068 390 00018	100%	
DP2 MELUN	492 035 787 00018	100%	
DP3	492 080 924 00029	100%	
DP4 SUCY	498 555 788 00013	100%	
DP5 CHENNEVIERES	528 181 548 00017	100%	
DP6 LAGNY	529 136 681 00010	100%	
DP7 SANTENY	537 975 179 00012	100%	
DP8 YERRES	789 261 609 00018	100%	
DP9 ROISSY EN BRIE	830 508 966 00017	100%	
DP10 BRIE COMTE ROBERT	833 366 156 00010	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	503 127 607 00011	100%	
DPH2 MEAUX	504 715 327 00012	100%	
DPH3 TORCY	513 424 218 00016	100%	
DPM1	814 117 107 00015	100%	
SO BEAUTY COMBS LA VILLE	513 640 045 00011	100%	
2G RESTAURATION	824 601 835 00013	100%	
WOK1 CACHAN	852 398 312 00011		100%
FCDHC	852 146 828 00011	100%	
SFC1 MELUN	880 439 799 00011		100%
SFC2 CHOISY	880 268 933 000 12		100%
F2G	825 025 299 00017	98%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des

comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 15 juin 2022

La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.